

**DEUXIEME**  
**RAPPORT ANNUEL**

DE LA

**COMPAGNIE DE NAVIGATION DYAMASKA**

**POUR 1859.**

SOU MIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE TENUE  
A ST. AIMÉ, LE PREMIER FEVRIER, 1860.

---

**SOREL.**

IMPRIMÉ A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA "GAZETTE."

1861.

BUREAU DES DIRECTEURS POUR 1860.

J. S. C. WURTELE, de St. David, *Président*.

TIMOTHÉE BRODEUR, de St. Hugues, *Vice-Président*.

*Directeurs.*

J. BTE. COMMEAULT,	de St. David.
L. A. SENÉCAL,	de St. David.
GASPARD T. PELTIER,	de St. Guillaume d'Upton.
J. OLIVIER ARCAND,	de St. Michel d'Yamaska.
JOSEPH DANSEREAU,	de Verchères.
VICTOR HUDON,	de Montréal.
JOSEPH DUGUAY,	de Labaie.

*Auditeurs.*

HENRI VASSAL,	de St. Thomas de Pierreville.
OVIDE J. PARADIS,	de St. Michel d'Yamaska.
NARCISSE S. LASSALLE,	de St. Michel d'Yamaska.
PAUL R. ROBILLARD,	de St. François du Lac.

*Secrétaire-Trésorier.*

ANTOINE TRUDEAU, de St. Marcel.

BUREAU.

Dans le Bureau de J. S. C. WURTELE, à la RIVIERE DAVID ;  
ouvert tous les Samedi, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.

# RAPPORT.

---

*Aux Actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Yamaska.*

MESSIEURS,

Au désir de l'acte d'incorporation, les directeurs sortant de charge ce jour viennent mettre devant vous, pour votre information, un exposé des affaires de la compagnie, et vous suggérer les mesures qu'ils croient nécessaires d'adopter dans ses intérêts.

## *Organisation et Incorporation.*

Par l'acte d'incorporation il est statué que six des directeurs doivent être choisis parmi les actionnaires résidant dans les paroisses de St. David, St. Hugues, St. Guillaume d'Upton, St. Michel d'Yamaska, St. Aimé et St. Marcel, et trois parmi les autres actionnaires. Cette disposition était juste lors de la passation de l'acte ; mais aujourd'hui elle n'est pas aussi convenable. Alors la compagnie ne possédait qu'un seul vapeur destiné à naviguer sur la rivière Yamaska, et la majorité des actionnaires demeuraient sur les bords de cette rivière ; aujourd'hui la compagnie a un autre vapeur qui navigue sur la rivière St. François ; les habitants des paroisses de St. François du Lac, St. Thomas de Pierreville, LaBaie du Févre et St. Zéphirin ont intérêt comme ceux des paroisses nommées dans l'acte, à sa prospérité et à sa bonne administration, et plusieurs d'eux sont devenus actionnaires. Il n'est que juste que les intérêts des paroisses de la rivière St. François soient représentés dans le bureau des directeurs ; comme il ne peut être choisi que trois directeurs ailleurs que dans les paroisses nommées dans l'acte, et que les actionnaires sur le fleuve St. Laurent ont droit, par leur nombre et leur importance, de les avoir, les directeurs croient que les six directeurs devraient être choisis indistinctement parmi les actionnaires des paroisses nommées dans l'acte, et parmi ceux de St. François du Lac, St. Thomas de Pierreville, La Baie du Févre, et St. Zéphirin.

Il a aussi été réglé par l'acte que l'assemblée générale annuelle serait tenue dans le village de St. Aimé : comme le village de la Rivière David est maintenant plus central que le village de St. Aimé, les directeurs croient que les assemblées générales annuelles devraient être tenues là.

Il a été payé cette année sur le compte de l'organisation et de l'incorporation une somme de \$27.00 pour les livres de la compagnie, ce qui porte le montant de ce compte à la somme de \$264.30.

#### *Construction du Yamaska.*

Le coût du Yamaska a été donné dans le premier rapport annuel à la somme de \$15,469.12. Deux comptes qui n'avaient pas été présentés à cette date, une erreur d'addition dans celui de A. Ramsay et Cie., et le prix du bateau de sauvetage exigé par le statut régissant la navigation, formant la somme de \$585.69, doivent être maintenant ajoutés à ce montant, mais il faut y déduire la somme de \$252.42 payée l'année dernière pour escompte et intérêt, qui ne forme pas proprement parti du coût du vapeur.

Le coût du Yamaska est donc de \$15,802.39 dont voici le détail :—

Pour le contrat avec A. Cantin pour la Coque.....	\$4000.00
Pour l'achat du "Verchères".....	4400.00
Pour le compte de boutique et de chantier de A. Cantin.....	2200.00
Pour la menuiserie, grément, etc., sous la direction de L. A. Senécal.....	3879.32
Pour peintures, huile, etc., chez Lymans, Savage et Cie.....	303.44
Pour peintures, etc., chez A. Ramsay et Cie.....	52.67
Pour ferronnerie, etc., chez Ferrier et Cie.....	206.27
Pour salaires des officiers de la compagnie.....	435.00
Pour grément, etc., chez F. F. Mullins.....	192.13
Pour la chaloupe de sauvetage.....	255.00
Pour matelas, etc., de George Hunt.....	128.56

Formant une somme totale de.....\$16,052.39

De laquelle il faut déduire le produit de la vieille coque du "Verchères" vendue à George Hunt..... 250.00

Ce qui laisse le coût du vapeur "Yamaska" à la dite somme de.....\$15,802.39

M. Cantin réclame encore une balance de \$234.22 sur son compte de boutique et de chantier, et pour une soupape de sûretés : comme les directeurs étaient convaincus qu'il y avait des surcharges dans son compte, ils ont refusé de reconnaître cette balance. Ils admettent une balance de \$150.00 et ils espèrent régler

prochainement et obtenir une quittance finale de M. Cantin pour cette somme. Ceci portera le coût total du Yamaska à la somme de \$15,952-39, ce qui excède l'estimé qui en avait été fait de \$3752-39.

#### *Construction du Cygne.*

Les actionnaires ayant décidé dans la première assemblée générale annuelle d'établir une ligne régulière de navigation à la vapeur sur la rivière St. François, en connexion avec le Yamaska, les directeurs ont fait construire le petit vapeur projeté, et l'ont nommé le "Cygne."

La coque a été bâtie à Sorel par des ouvriers à la journée sous la direction de M. Pierre Côté, constructeur de navire de cette ville; la chaudière, l'engin et l'essieu ont été faits et placés à bord par M. George Brush, de l'Eagle Foundry à Montréal, et la menuiserie a été faite à Montréal à la journée sous la direction de M. Côté.

Le capitaine L. A. Senécal était chargé de la surveillance générale.

Le "Cygne" a 85 pieds de longueur, 17 pieds de largeur et 4 pieds et demi de hauteur de cale, et son tirant d'eau est de deux pieds, avec l'eau dans sa chaudière, et son bois à bord. L'engin, qui est à basse pression, est de la force de 20 chevaux, et est, ainsi que la chaudière, de la meilleure qualité et description. Sa marche est de neuf milles à l'heure.

Le "Cygne" a été complètement achevé le 11 juin dernier, et l'essai en a eu lieu le lendemain. Il a commencé ses trajets réguliers sur la rivière St. François le 15 juin dernier, et après cinq mois de navigation, sa construction a donné la plus grande satisfaction.

Le "Cygne" a coûté la somme de \$5102-49, dont voici le détail :—

Pour la menuiserie, grément, etc., suivant le compte fourni par L. A. Senécal.....	\$2195-67
Pour l'engin et la chaudière, suivant contrat avec George Brush.....	2400-00
Pour le compte de boutique de George Brush.....	104-45
Pour ferronnerie, chez Thomas Wilson.....	45-52
Pour grément, etc., chez F. F. Mullins.....	241-25
Pour ferronnerie, effets, etc., chez James Kelly.....	115-60
Formant la somme totale de.....	\$5102-49

Le coût du petit vapeur excède la somme appropriée pour sa construction de \$1102-49.

*Quais.*

A St. David les directeurs ont loué un terrain de M. Louis Brouillard, près de la traverse de St. Aimé, pour neuf années, à compter du premier mai dernier ; suivant un arrangement fait par eux à cet effet, M. Edward C. Wurtele a fourni sur ce terrain, à ses frais, pendant la saison de navigation de l'année écoulée, un quai et un bon hangard, et a agi comme agent du port, pour le salaire de \$150.00.

A Sorel ils ont loué le quai de Madame Wurtele, vis-à-vis le magasin de M. Kelly, pour le même terme de neuf années, à compter du premier mai dernier.

Afin de donner plus de commodité au public à Verchères le printemps et l'automne, ils ont acheté la coque du vieux "Verchères" de M. George Hunt pour la somme de \$100.00 et, en ont fait un quai flottant.

Dans les autres localités il n'a été fait que des arrangements temporaires. Le petit hangard construit en 1858 à St. David a été transporté et érigé temporairement à St. Aimé.

La somme totale dépensée jusqu'à ce jour pour des quais et des hangards se monte à \$360.50.

*Opérations de l'année 1859.*

Le "Yamaska" a commencé ses trajets le 11 avril dernier, et a fait pendant la saison 42 voyages entre St. Aimé et Montréal, et 26 voyages pendant la saison des eaux basses entre St. Michel ou la commune d'Yamaska et Montréal. Cette année les eaux ont été beaucoup plus basses, et la sécheresse a duré beaucoup plus longtemps que d'ordinaire ; pendant l'année 1858 le "Yamaska" s'est toujours rendu à St. Michel, et n'a été empêché par la sécheresse de monter plus loin que pendant six semaines de temps, mais cette année la navigation de la partie supérieure de la rivière a été interrompue pour trois mois et demi, pendant lesquels le vapeur n'a pas pu monter plus haut que la terre de M. Léonard De Tonnancour, près de la commune d'Yamaska, à l'exception de deux ou trois voyages qu'il a pu faire jusqu'au quai de M. Louis Labbé, à St. Michel. Cette interruption a fait beaucoup de dommage à la compagnie : d'abord le vapeur ne montant pas plus loin que la commune d'Yamaska, à trois lieues et demie de St. David et de St. Aimé, à quatre lieues et demie de St. Marcel et de St. Guillaume, et à plus de six lieues de St. Hugues, les voyageurs préféraient, en grande partie, aller ou à Sorel prendre

les vapeurs de la compagnie du Richelieu, ou à St. Hyacinthe prendre les trains du chemin de fer ; et ensuite, pour ne pas détourner les marchands et les commerçants de notre voie de transport, la compagnie a fait transporter le fret péniblement, pendant toute la durée de la sécheresse, à St. David et à St. Aimé, dans des bacs et des chalands, à des frais excédant souvent le montant du fret de ces localités.

Dans le mois de mai dernier, les directeurs se sont rendu à Montréal, à l'invitation du capitaine Voligny, du vapeur Terrebonne, pour rencontrer les comités de régie des compagnies de navigation de Terrebonne et de l'Assomption, et s'entendre avec eux, s'il y avait moyen, pour éviter une opposition ruineuse sur le St. Laurent. Les trois comités se sont séparés sans venir à aucun arrangement ; mais quelques jours plus tard, par l'entremise de MM. Dansereau, Painchaud et Massue, il en a été fait un, par suite duquel le "Terrebonne" a discontinué ses voyages à l'Assomption, et le "Yamaska" et le "l'Assomption" leurs arrêts à Varennes et à Boucherville, le "Yamaska" a cédé son quai à Varennes au "Terrebonne," et la compagnie de navigation de Terrebonne a payé une indemnité de \$500-00 à cette compagnie.

Les recettes et les frets pendant la saison de 1859 se sont montés à la somme de \$12,137-80, et les dépenses à celle de \$11,666-80, ce qui laisse un profit de \$471-00.

Les dépenses de l'année se classifient comme suit :—

Pour grément du printemps, moins salaires.....	\$ 514-77
Pour dépenses courantes.....	5401-38
Pour bois de chauffage.....	2725-14½
Pour salaires de l'équipage.....	2920 41
Pour pertes et intérêt.....	105-09½

Formant la somme ci-dessus donnée de.....\$11,666-80

Le "Yamaska" a été mis en hivernement le 3 décembre dernier vis-à-vis le quai de la compagnie à Sorel, après 236 jours de navigation, sans accident ni dommage.

Le "Cygne" a commencé sa navigation le 15 juin dernier, et a fait, pendant la saison, 89 voyages réguliers de la rivière St. François à Sorel, en connexion avec le "Yamaska," et 21 voyages les samedis au marché ; il a aussi fait pendant la saison un grand nombre de touages en différentes directions, et de temps en temps, pendant la sécheresse, des voyages dans la rivière Yamaska.

Les recettes du "Cygne," et ses frets et touages, pour la saison écoulée, se sont montés à la somme de \$2058-58, et les dépenses à celle de \$1762-29½, ce qui laisse un profit de \$296-28½.

Les dépenses se classifient comme suit :—

Pour dépenses courantes.....	\$687-89
Pour bois de chauffage.....	325-50
Pour salaires de l'équipage.....	748-00½

Formant la somme ci-dessus donnée de.....\$1762-29½

Le profit ci-dessus donné est celui que le "Cygne" a donné par ses collections pour passages et transports entre Sorel et la rivière St. François, et par ses touages ; mais le profit qu'il a réellement donné à la compagnie est beaucoup plus grand, car les paroisses de St. François du Lac, St. Thomas de Pierreville LaBaie du Févre et St. Zéphirin, ont fourni du frêt et des passages qui ont été payés ou entrés à bord du "Yamaska," pour environ \$1000-00, que celui-ci n'aurait pas eu si la nouvelle ligne n'eût pas été établie.

Le "Cygne" a achevé sa saison le même jour que le "Yamaska," après une navigation de 170 jours. Comme il faisait un peu d'eau, par suite de plusieurs échouements sur les battures, il a été jugé à propos qu'il fut tiré sur un chantier à Sorel, et il l'a été le 5 décembre dernier : après examen, il a été constaté qu'il n'avait reçu aucun dommage, et qu'il fallait seulement le calfater pour l'étaucher.

La nouvelle ligne sur la rivière St. François a donné beaucoup de satisfaction au public, et a été bien encouragée. Les résultats de l'année prouvent qu'elle sera rémunératoire et profitable pour la compagnie.

Les profits des deux vapeurs montent, suivant ces données, à la somme de \$767 28½, mais il y aura les frais de collection, et quelques autres petites dépenses imprévues à déduire, ce qui réduira le profit de l'année à \$700-00.

Les deux vapeurs ont été assurés contre les accidents de feu dans la compagnie dite "The Security Fire Insurance Company of the City of New-York," le "Yamaska" pour \$5000, et le "Cygne" pour \$2000. Les polices expirent le premier mai prochain, et devront être renouvelées.

En conformité à la loi, le droit de propriété de la compagnie dans les deux vapeurs a été enregistré au bureau de la douane au port de Montréal, et les certificats de propriété, ou feuilles, ont été obtenus du collecteur.

#### *Bénédiction des Vapeurs.*

Le "Yamaska" a été béni par Messire Louis Misail Archambeault, archi-prêtre et curé de St. Hugues, à St. Aimé, le trois



de juillet dernier, et le "Cygne" par Messire Joseph Maurault, prêtre et curé de St. Thomas de Pierreville, à Pierreville, le dix de juillet dernier. Un peuple nombreux assistait aux deux cérémonies.

*Changements dans le Bureau des Directeurs pendant 1859.*

Dans le mois de mai, les directeurs ont eu à regretter la mort de deux de leurs collègues, MM. Blain et Collette, qui sont décédés tous deux subitement; ils ont été remplacés par MM. Painchaud et Piché.

M. G. A. Massue ayant refusé d'accepter la charge de directeur a été remplacé par M. Arcaud.

*Etat Financier du Fond de Construction.*

Le capital souscrit consiste aujourd'hui de 777 actions, et se monte à la somme de \$15,540.00; il reste donc encore 223 actions, se montant à la somme de \$4,460.00 à être souscrites pour compléter le capital de la compagnie.

La somme de \$13,793.00 a été collectée des actionnaires sur le capital souscrit, et il est dû aujourd'hui une balance de \$1,747.00; la plus grande partie de cette balance pourrait être facilement collectée sous un court délai.

Quand la compagnie a décidé l'année dernière d'augmenter son capital, et de bâtir le Cygne, on croyait que les habitants des paroisses près de la rivière St. François souscriraient au moins le montant de l'estimé du petit bateau-à-vapeur destiné pour leur service, mais on a été grandement désappointé; au lieu de 200, il n'a été souscrit dans ces paroisses que 41 actions, savoir:—12 à St. François du Lac, 17 à St. Thomas de Pierreville, et 12 à LaBaie du Févre.

Ce résultat est dû à deux causes: d'abord, à la rareté d'argent dans les campagnes, depuis la grande crise commerciale, et les mauvaises récoltes des deux ou trois dernières années, et ensuite à la défaveur avec laquelle on envisage les compagnies de navigation dans le comté d'Yamaska depuis plusieurs années. Comme la dépression disparaît rapidement, et que les habitants du comté sont sollicités de prendre des petites actions, qui n'entraînent aucune responsabilité personnelle, non pas comme spéculation, mais comme aide pour maintenir la communication à la vapeur avec les grands centres, qui doit nécessairement leur faire beaucoup de bien, on a encore lieu d'espérer que la balance du capital sera souscrite pendant l'année courante. Les directeurs croient que s'ils avaient

le droit d'accorder des termes aux nouveaux souscripteurs pour le paiement, il serait peut-être plus facile à faire prendre des actions.

Le vapeur "Yamaska" à coûté.....	\$15,802-39
Le vapeur "Cygne".....	5,102-49
Les quais et hangars.....	360-50
L'organisation et l'incorporation.....	264-30
Et il a été payé pour intérêt, etc.....	1,167-53

Ce qui forme un grand total de.....	\$22,697-21
En déduisant la somme de \$13,793-00 qui a été collectée des actionnaires, moins celle de \$30-00 actuellement en caisse, du montant ci-dessus.....	13,763-00

On trouve que la compagnie doit actuellement la somme de \$ 8,934-21

Les détails de cette dette sont comme suit :—

Billets payables.

No. 34 échu le 14 déc. 1859.....	\$ 300-00	
" 40 " " 25 nov. 1859.....	1,000-00	
" 42 " " 10 jan. 1860.....	800-00	
" 43 payable le 15 fév. 1860.....	3,000-00	
" 45 " " 15 fév. 1860.....	750-00	
" 47 " " 15 fév. 1860.....	1,500-00	
" 49 " " 17 avril 1860.....	1,000-00	
		\$8,350-00

Comptes courants.

L. A. Senécal.....	\$385-64	
George Brush.....	37-45	
Thomas Wilson.....	45-52	
James Kelly.....	115-60	584-21
		\$8,934-21

Ces billets ont été signés par le président, et endossés par les directeurs, le secrétaire-trésorier, et le capitaine L. A. Senécal, et ces messieurs sont personnellement responsables pour leurs montants.

Comme la partie de la dette qui consiste en billets est pressante, et qu'il est impossible d'attendre la prise de la balance des actions pour la liquider, les directeurs proposent, comme moyen de l'arranger pour le moment :

- 1<sup>o</sup>. D'exiger immédiatement le paiement des arrérages dus sur les actions souscrites, ce qui pourra donner..... \$1,650-00
- 2<sup>o</sup>. De collecter en toute diligence les comptes dus pour fret, et de prendre les profits de l'année, estimés à la somme de 700-00
- 3<sup>o</sup>. D'emprunter pour un an, sur l'hypothèque des deux vapeurs "Yamaska" et "Cygne" la somme de..... 6,000-00

Ce qui fournirait le montant nécessaire de..... \$8,350-00

Les dépenses de la construction excèdent actuellement le capital souscrit de la compagnie de la somme de \$7,157.21, mais il faudra ajouter à cette somme celle de \$179.56 pour la réclamation de M. Cantin, et les frais encourus sur sa demande, ce qui portera le déficit à la somme de \$7,336.77, et il y aura, quand tout le capital sera souscrit, un déficit de \$2,876.77. Les directeurs sont d'avis que le capital ne devra pas être augmenté, mais qu'il faudra payer le déficit avec les profits de la compagnie. La compagnie pourrait se débarrasser de la plus grande partie de sa dette en vendant le "Cygne," mais après avoir vu les profits et les avantages qu'il a donné, les directeurs sont d'avis que ce n'est pas expédiant de le faire, et qu'il faudra essayer tous les moyens possibles pour l'éviter. Les comptes du fond de la construction ont été dument audités suivant la loi, et ont été trouvés corrects; le certificat des auditeurs vous est soumis avec ce rapport.

#### *Rivière Yamaska.*

Dans le mois d'avril dernier le gouvernement a donné des instructions aux commissaires du havre de Montréal de faire faire une étude de la rivière Yamaska, et un estimé du montant nécessaire pour l'améliorer de manière à donner quatre pieds de profondeur sur les battures dans les plus basses eaux.

Robert Forsyth, écuyer, l'ingénieur des commissaires, a été chargé de ce travail, et a fait, dans le cours de l'été dernier, avec l'aide de M. Arcand, l'étude ordonnée, depuis le village de St. Aimé jusqu'au Doré. Il est constaté par cette étude que le fond de la rivière est d'argile bleue, et que l'amélioration désirée peut être effectuée par le creusage.

Les directeurs n'ont pas encore pu se procurer une copie du rapport de M. Forsyth, et ils ignorent à quelle somme il a estimé les dépenses; ils ont néanmoins tout lieu de croire qu'elle n'excèdera pas \$15,000.00.

M. Arcand a dressé un projet de requête à la législature, renouvelant la demande d'un octroi en faveur de l'amélioration, et exposant en peu de mots les avantages qui en résulteraient pour les habitants riverains et pour le gouvernement.

Les directeurs espèrent que l'amélioration sera entreprise, mais il n'y a rien encore de certain; ils sont donc d'avis qu'il ne faut rien négliger qui pourra contribuer au succès, et que des requêtes devront être adoptées dans toutes les paroisses intéressées à l'amélioration, et présentées à la prochaine session du parlement. Une copie vous est soumise avec ce rapport.

Dans le cours de l'automne dernier les syndics de la Maison de la Trinité de Montréal ont visité le Chenal du Moine et la rivière Yamaska, et ont décidé d'adopter de nouveaux règlements pour rendre leur navigation plus sûre et plus commode. Ces règlements doivent être publiés prochainement.

*Recommandations.*

Les directeurs sortant de charge vous suggèrent de donner les instructions suivantes à ceux qui seront élus aujourd'hui pour les succéder :—

1<sup>o</sup>. De faire application à la législature pour obtenir les amendements à l'acte d'incorporation suggérés dans ce rapport.

2<sup>o</sup>. De faire s'il est possible un emprunt, pour le temps, et au taux d'intérêt qu'ils jugeront convenable, pour liquider les billets et les dettes de la compagnie, et d'hypothéquer à cet effet les deux vapeurs Yamaska et Cygne jusqu'à concurrence de la somme de \$9000-00.

3<sup>o</sup>. De solliciter avec instance la prise de la balance des actions, et d'accorder, quand ils le jugeront convenable, des termes aux nouveaux souscripteurs pour leurs paiements.

4<sup>o</sup>. De demander aux municipalités intéressées de renouveler leurs pétitions à la législature, et d'employer toutes les influences qu'ils pourront réunir pour engager le gouvernement à faire l'amélioration de la rivière Yamaska.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

J. WÜRTELE,

*Président.*

RIVIERE DAVID, 1 FEVRIER 1860.

P. S.—Le nom de S. M. BRUNALT, écuyer, de St. David, comme auditeur, a été omis.

COPIE DE LA REQUÊTE DEMANDANT UN OCTROI  
POUR CREUSER LA RIVIÈRE YAMASKA.

PROVINCE DU CANADA, } Aux Honorables Membres de la  
District de Richelieu. } Chambre d'Assemblée, réunis en  
Parlement.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONORABLE CHAMBRE.

*La Pétition de la Compagnie de Navigation d'Yamaska,*

EXPOSE TRES HUMBLEMENT,—Que l'établissement d'une navigation régulière par la vapeur dans la rivière Yamaska, y a donné une forte impulsion au commerce des produits agricoles de toute espèce, et une activité que l'on ne voyait pas avant cette époque dans le comté d'Yamaska, ni dans les parties avoisinantes des comtés de Richelieu, de Drummond et de Bagot.

Que néanmoins ce beau commencement de prospérité y ferait des progrès bien plus satisfaisants, et la consommation des articles payant des droits y deviendrait de beaucoup plus importante, si les sécheresses de l'été n'empêchaient les bateaux-à-vapeur d'entrer dans la rivière Yamaska, ce qui, l'été dernier, a été le cas pendant plus de trois mois consécutifs.

Qu'une nouvelle étude de la dite rivière Yamaska, depuis son embouchure jusqu'au village de St. Aimé, ayant été faite dans le cours de l'été dernier, par ordre de l'Honorable Commissaire-en-Chief des Travaux Publics, sous la direction des Commissaires du Havre de Montréal, il est maintenant constaté que la navigation de cette partie de la dite rivière peut s'améliorer de manière à suffire aux besoins du commerce des localités circonvoisines, en creusant dans ses battures un chenal de soixante pieds de largeur et de quatre pieds de profondeur dans les plus basses eaux ; ce qui peut s'effectuer moyennant une somme de dix mille huit cents piastres, ainsi qu'il appert par le rapport de Robert Forsyth, écuyer, l'ingénieur civil des commissaires.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Votre Honorable Chambre de vouloir bien accorder la dite somme de \$10,800, ou toute autre somme d'argent que, dans sa sagesse, Votre Honorable Chambre croira convenable de donner, pour améliorer la navigation de la rivière Yamaska depuis son embouchure jusqu'au village de St. Aimé.

Et vos humbles pétitionnaires ne cesseront de prier.

COPIE D'UNE LETTRE ADRESSÉE AUX CONSEILS  
MUNICIPAUX DES PAROISSES INTÉRESSÉES  
A L'AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION  
DE LA RIVIÈRE YAMASKA.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION D'YAMASKA,  
RIVIERE DAVID, 23 FEVRIER 1860.

*Aux Maires et aux Conseillers Municipaux de la paroisse de  
, dans le Comté de*

MESSIEURS,

Je suis chargé de vous soumettre le projet de requête à la législature ci-inclus, demandant un octroi de \$10,800 pour creuser un chenal dans les battures de la rivière Yamaska, de soixante pieds de largeur et de quatre pieds de profondeur dans les plus basses eaux ; et de vous solliciter de l'adopter, et me la renvoyer dûment signée et scellée, afin que je la transmette aux trois branches de la législature.

Par suite des pétitions adressées à la législature, et des représentations de cette compagnie, il a été voté en 1858 un octroi de \$1,000 pour faire une étude de la rivière. Dans le mois d'avril dernier le gouvernement a donné des instructions aux Commissaires du Havre de Montréal, de faire faire cette étude, et un estimé du montant nécessaire pour l'améliorer de manière à donner quatre pieds de profondeur sur les battures dans les plus basses eaux.

M. Robert Forsyth, l'ingénieur des commissaires, a été chargé de ce travail, et a fait dans le cours de l'été dernier, avec l'aide de M. Arcand, l'étude ordonnée, depuis le village de St. Aimé jusqu'au Doré. Il a été constaté par cette étude que le fond de la rivière est d'argile bleue, et que l'amélioration désirée peut s'effectuer par le creusage, moyennant la somme ci-dessus mentionnée de \$10,800.

On a lieu d'espérer que l'amélioration sera entreprise, mais il n'y a rien encore de certain. Il faut donc ne rien négliger qui pourra contribuer au succès, et c'est pour cela que la compagnie a décidé de demander aux municipalités intéressées de renouveler leurs requêtes à la législature sollicitant un octroi.

Témoins

Le besoin de cette amélioration est vivement senti par tous les habitants des paroisses riveraines et circonvoisines, et les avantages qui en découleront vous sont si bien connus que ce serait peine perdue de les énumérer ici.

Je vous transmets avec la présente une copie du premier rapport annuel de la compagnie de navigation d'Yamaska : vous y trouverez à la page 12 une copie de la première requête qui a été adoptée à ce sujet, et à la page 14 la copie d'un mémoire sur l'amélioration qui a été adressé en 1858 aux membres de l'administration et aux députés des comtés intéressés.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

J. WÜRTELE,

*Président.*